



Formation de pareurs d'onglons professionnels¹ – organisations reconnues

Les organisations ci-après sont actuellement reconnues par l'OSAV et peuvent former des personnes qui seront ensuite habilitées à parer les onglons de bovins :

Organisation	Rue	Tél.	Courriel	Site Internet	N° d'autorisation
Association suisse des pareurs d'onglons skv aspo	Bureau Mättmey 1 3427 Utzenstorf	032 665 31 27	info@klauenpflege.ch	http://www.klauenpflege.ch/	14/0007
LBBZ Schluechthof Cham Landwirtschaftliches Bildungs- und Beratungszentrum	Bergackerstrasse 42 6330 Cham	041 227 75 00	info@schluechthof.ch	https://www.zg.ch/behoerden/volkswirtschaftsdirektion/lbbz	16/0013

¹ Formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle pour les personnes qui seront chargées de parer les onglons de bovins à titre professionnel selon l'art. 102, al. 5, OPAn (formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle)

13.03.2017